



Vaccination dans les pays du Sud ? Et si on réhabilitait les concours d'innovation.

Valérie Revest, Isabelle Liotard, Samira Guennif

► To cite this version:

Valérie Revest, Isabelle Liotard, Samira Guennif. Vaccination dans les pays du Sud ? Et si on réhabilitait les concours d'innovation.. 2021. hal-03524194

HAL Id: hal-03524194

<https://hal.science/hal-03524194>

Submitted on 13 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vaccination dans les pays du Sud : et si on réhabilitait les concours d'innovation ?

25 juillet 2021, 18:25 CEST



Malgré les fonds publics, le nombre de vaccins administrés dans les zones les plus pauvres reste insuffisant. Simon Maina / AFP

Adresse électronique
Twitter
Facebook
LinkedIn
Imprimer

« Nous continuons d'agir pour éviter l'apparition de variants qui pourrait être plus dangereux encore que le variant Delta. Cela passe par un projet immense mais indispensable et désormais à notre portée : vacciner le monde. »

Au cours de son allocution du 12 juillet dernier, le président de la République, Emmanuel Macron, appelait à davantage de solidarité avec les pays les plus pauvres, promettant par ailleurs que la France donnerait « d'ici la fin de l'année plusieurs dizaines de millions de doses de vaccins ».

Les données recueillies à ce sujet par la base ouverte [Our world in data](#) donnent un aperçu des gigantesques inégalités qui demeurent sur le sujet.

L'accès à la vaccination reste très inégal entre les pays

Pourcentage de la population à avoir reçu au moins une dose de vaccin



Dernières données disponibles entre le 10 et le 18 juillet 2021

Carte: The Conversation France - Source: Our World in Data - Récupérer les données - Crée avec Datawrapper

Soutenir les pays en développement face aux épidémies, la question n'est pas apparue avec le nouveau coronavirus. Durant la pandémie de VIH/Sida, la question du prix des antirétroviraux avait été au centre des débats et de nombreux chercheurs avaient milité pour la suspension des brevets, vu comme une entrave à l'accèsibilité des traitements dans les pays du Sud. En pleine pandémie de Covid-19, la controverse sur les brevets ressurgit avec la demande de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour un accès aux vaccins brevetés à tous, mettant en garde contre le risque d'un « apartheid médical ».

Si la question d'une révision du mécanisme du droit de propriété intellectuelle semble aujourd'hui de nouveau incontournable, il est selon nous nécessaire de dépasser le débat « faut-il breveter ou pas ? », afin de refléchir à un mécanisme d'incitation à l'innovation, qui serait alternatif et/ou complémentaire au brevet, et qui favoriserait l'innovation thérapeutique dans les pays du Sud.

Ce que permettent les brevets (ou pas)

Entre ces deux pandémies, les critiques ont été sévères vis-à-vis du brevet. Pour la théorie économique, ce dispositif est nécessaire pour récompenser l'innovateur pour les risques pris et empêcher ainsi un sous-investissement en R&D. Le brevet octroie un monopole temporaire d'exploitation d'un durée de 20 ans qui peut amener son détenteur à opter pour des stratégies afin de maximiser ses profits. Ce peut être fixer un prix élevé ou fournir des quantités limitées d'une innovation sur un marché.

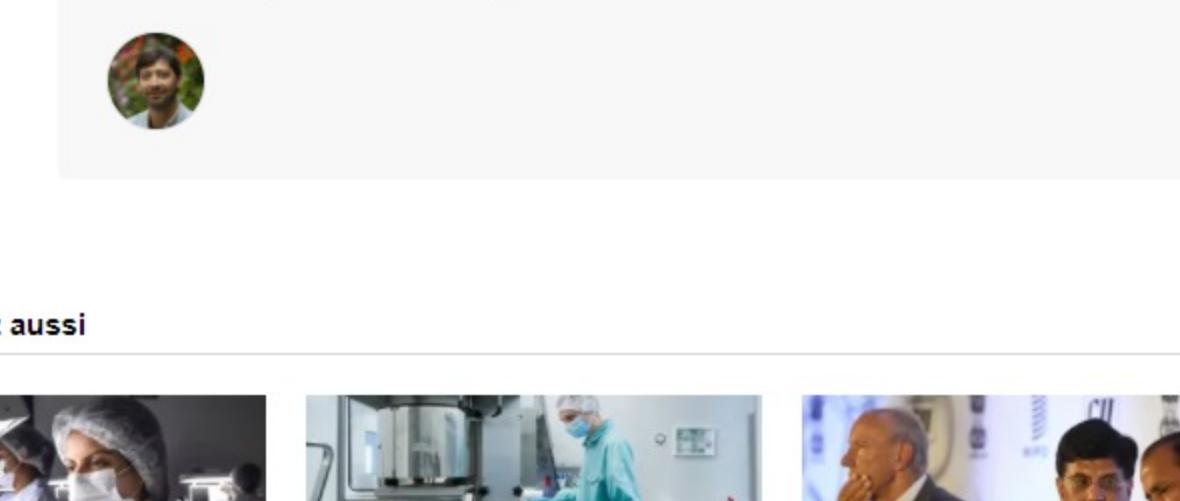
Cela se fait cependant au détriment de l'accès pour certaines populations à l'innovation. En outre, avec le système des brevets, les acteurs choisissent les domaines rentables dans lesquels ils souhaitent orienter leur R&D et présentent une tendance à sous-investir, voire à ignorer les autres moins profitables. Les faibles moyens pour la recherche sur les maladies rares, affectant des populations pauvres du Sud, l'illustrent parfaitement.

Le brevet ne remédie de plus que très imparfaitement à la question du transfert de technologies vers les pays en développement qui demeurent dépendants des pays du Nord pour la fourniture d'innovations thérapeutiques.

Covid-19, les derniers enseignements

Dès les premiers mois de la pandémie de Covid-19, les investissements publics ont été considérables (de l'ordre de milliards de dollars et d'euros), mettant en lumière le rôle incontournable des Etats.

Ces investissements ont, d'une part, financé une recherche clinique destinée à la mise au point rapide de médicaments pour soigner les personnes infectées et hospitalisées. Cela a mis en lumière un cas de capture réglementaire aux Etats-Unis ainsi que nous l'avons documenté. D'autre part, ces investissements se sont dirigés vers le développement de vaccins pour prévenir l'infection et ses formes graves.


Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, fait partie des personnalités de premier plan à militer pour la levée des brevets sur les vaccins. Mandel Ngan / AFP

On recense aujourd'hui 6 000 essais cliniques dans le champ de la Covid-19. A ce jour, ce sont plus de 300 vaccins et plus de 3 400 médicaments qui ont été développés ou sont en développement sur la base de fonds publics.

Malgré ce soutien massif, le nombre de vaccins administrés dans les pays du Sud se révèle aujourd'hui encore largement insuffisant.

Au premier abord, annuler les brevets apparaît comme le moyen de lever les monopoles et d'autoriser la production la plus large possible de vaccins. Cela vise à permettre la vaccination de 20 % de la population dans chaque pays comme le prévoit le mécanisme Covax en faveur d'un accès équitable aux vaccins. Mais est-ce suffisant pour assurer aux pays du Sud un système d'innovation de santé pérenne et apte à faire face à de futures crises sanitaires ?

De la conservation des aliments aux vaccins...

Au cours du temps, le système de droits de propriété intellectuelle comme mécanisme d'incitation à l'innovation n'a pas toujours été dominant et unique. Parmi les dispositifs qui ont jalonné l'histoire, les concours ont joué un rôle majeur notamment à partir du XVIIIe siècle.

C'est lors d'un concours qu'Antoine-Augustin Parmentier a proposé la pomme de terre pour lutter contre les famines, alors que l'on considérait jusqu'alors le tubercule comme un poison et que le parlement interdisait la culture. C'est encore lors d'un concours lancé par Napoléon 1er pour lutter contre le scorbut qu'est apparue la boîte de conserve. C'est toujours un concours qui a motivé Charles Lindbergh à entreprendre la première traversée de l'Atlantique en avion.

Ce mode d'innovation a fait une percée remarquable depuis les années 2010, grâce au web 2.0 comme nous l'avons montré récemment dans une étude.

Un concours consiste pour un sponsor privé ou public à lancer un défi d'innovation sur une durée donnée, et à récompenser le vainqueur le plus souvent par une prime monétaire. Des entreprises privées et des acteurs publics mobilisent régulièrement cet outil pour stimuler des innovations particulières.

Dès 2008, le prix « Nobel » d'économie Joseph Stiglitz avait lancé un premier plaidoyer en faveur des concours dans le domaine de la santé, réflexion à prolonger dans le contexte de la crise sanitaire actuelle.

Deuxièmement, il est possible d'intégrer ex ante un ensemble d'exigences et de critères variés. Par exemple, le succès d'une solution peut être évalué non seulement au travers de l'innovation médicale, mais également via les conditions de sa diffusion, de son accès, de son transfert, et de la formation scientifique, technique et industrielle des acteurs impliqués.

Troisièmement, le prix de l'innovation peut être prédefini afin que l'innovation soit accessible aux populations visées, ou bien envisagé de manière variable et dynamique, en fonction du taux de diffusion de l'innovation.

Quatrièmement, le mécanisme des prix peut être conçu de manière complémentaire au brevet. Par exemple, un accord peut spécifier que les brevets ne seront actifs qu'au terme d'un certain nombre d'années, ou encore que les brevets n'affecteront qu'une partie des innovations.

C'est à l'occasion d'un concours qu'Antoine-Augustin Parmentier, statufié ici dans la Somme, démontre que la pomme de terre n'est pas un poison. Decarpentries/Picabay, CC BY-SA

Enfin, un atout primordial du concours porte sur son caractère inclusif. Des parties prenantes variées, internationales, locales, chercheurs, membres de la société civile et fondations peuvent intervenir à toutes les étapes du processus, de la conception du concours à l'évaluation finale.

En impliquant un grand nombre de parties prenantes, ce dispositif permettrait d'orienter les innovations dans des directions jugées cruciales par les pays du Sud, de les conduire vers l'autosuffisance sanitaire, et plus globalement vers un rattrapage technologique.

La diffusion de ce type de mécanisme d'incitation rencontre néanmoins un certain nombre d'obstacles à surmonter et notamment la question de leur mise en œuvre. La nature des partenariats afin d'organiser et de financer des concours demeure ainsi une question cruciale.

Des gouvernements des pays du Nord, des organisations internationales, des entreprises privées et des fondations pourraient-elles s'associer avec des représentants des pays du Sud ? Sous quelles conditions, selon quels modes de gouvernance et pour quelle crédibilité ?

C'est lors d'un concours qu'Antoine-Augustin Parmentier a proposé la pomme de terre pour lutter contre les famines, alors que l'on considérait jusqu'alors le tubercule comme un poison et que le parlement interdisait la culture. C'est encore lors d'un concours lancé par Napoléon 1er pour lutter contre le scorbut qu'est apparue la boîte de conserve. C'est toujours un concours qui a motivé Charles Lindbergh à entreprendre la première traversée de l'Atlantique en avion.

Ce mode d'innovation a fait une percée remarquable depuis les années 2010, grâce au web 2.0 comme nous l'avons montré récemment dans une étude.

Un concours consiste pour un sponsor privé ou public à lancer un défi d'innovation sur une durée donnée, et à récompenser le vainqueur le plus souvent par une prime monétaire. Des entreprises privées et des acteurs publics mobilisent régulièrement cet outil pour stimuler des innovations particulières.

Comment inciter les laboratoires privés à participer à de tels défis ?

Si le concours peut être perçu un mécanisme incitatif complémentaire au brevet, il reste à inventer de nouveaux dispositifs incitatifs en adéquation avec l'évolution de nos sociétés et les grands enjeux futurs.

Thibault Lieurade, Chef de rubrique Économie + Entreprise

0 Commentaires Il n'y a encore aucun commentaire pour cet article. Prononcez-vous, déposez un commentaire sur cet article.

Tableau de bord Isabelle Liotard

Trouver un article, auteur, établissement...

Auteurs

 Valérie Reveret Professeure des universités en sciences économiques, centre de recherches Magellan, IAE Lyon School of Management - Université Jean Monnet Lyon 3

 Isabelle Liotard Maître de Conférences en économie de l'innovation et économie des réseaux, Université Sorbonne Paris Nord

 Samirine Guenrif Maître de conférences et chercheur en économie industrielle, Université Sorbonne Paris Nord

Déclaration d'intérêts

Les auteurs ne travaillent pas, ne conseillent pas, ne possèdent pas de parts, ne reçoivent pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et n'ont déclaré aucune autre affiliation que leur organisme de recherche.

Partenaires

 Université Sorbonne Paris Nord

 Université Sorbonne Paris Nord et Institut Jean Moulin fournissent des financements en tant que membres adhérents de The Conversation FR.

Voir les partenaires de The Conversation France

 creative commons

Nous croyons à la libre circulation de l'information

Reproduisez nos articles gratuitement, sur papier ou en ligne, en utilisant notre licence Creative Commons.

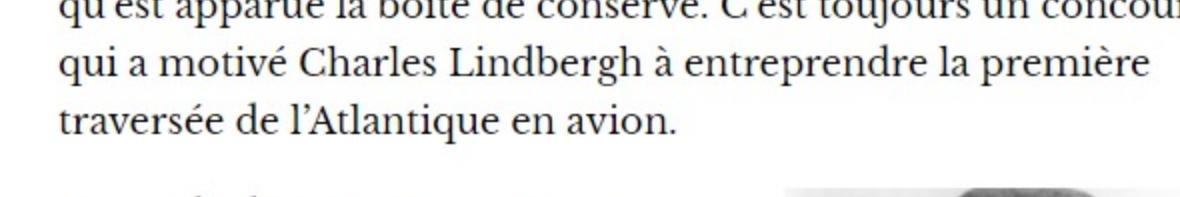
Republier cet article

Dernières données disponibles entre le 10 et le 18 juillet 2021

Carte: The Conversation France - Source: Our World in Data - Récupérer les données - Crée avec Datawrapper

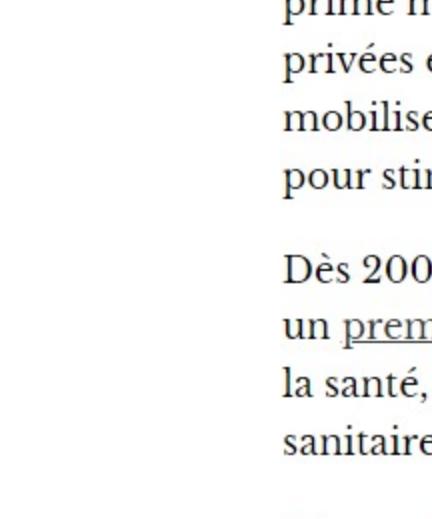
Soutenez The Conversation

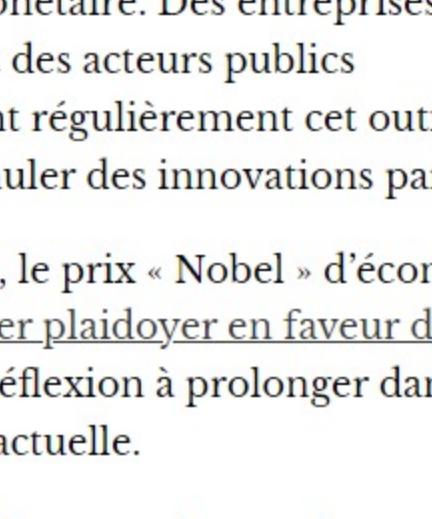
Pénuries, inflation, dette... La reprise économique se caractérise par l'émergence de nouveaux enjeux essentiels, aussi bien pour les Etats que pour les entreprises. Pour mieux comprendre ce monde post-Covid, continuez à nous soutenir et faites un don !

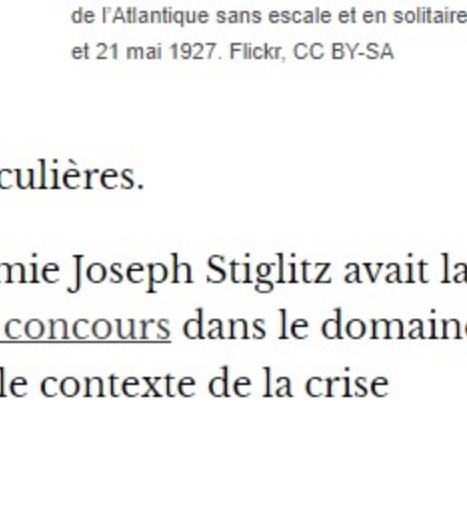

Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, fait partie des personnalités de premier plan à militer pour la levée des brevets sur les vaccins. Mandel Ngan / AFP

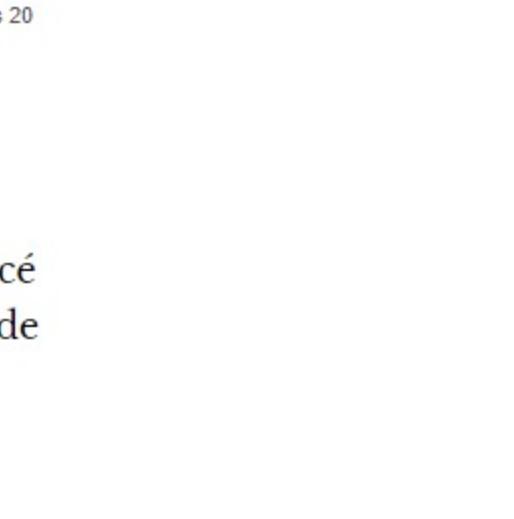
solidarité innovation santé publique brevets concours avion Covid-19 variante Covid-19

Vous aimez aussi

 Covid-19 : la levée des brevets sur les vaccins, remède miracle ou mirage ?

 Brevets et innovation, un amalgame qui a la vie dure

 Médicaments : la pandémie de Covid-19 remet en question le droit de propriété intellectuelle

 Médicaments contre le VIH : trouver l'équilibre entre droits des labos et droits des patients

0 Commentaires Il n'y a encore aucun commentaire pour cet article. Prononcez-vous, déposez un commentaire sur cet article.

Faire un don

Thibault Lieurade Chef de rubrique Économie + Entreprise

Commentez cet article

Abonnez-vous

Enregistrez-vous maintenant

Notre audience

Le réseau global The Conversation a une audience mensuelle de 18 millions de lecteurs et une audience globale de 42 millions à travers les républiques sous licence Creative Commons.

Vous voulez écrire ?

Écrivez un article et rejoignez une communauté de plus de 139 200 universitaires et chercheurs de 4 239 institutions.

Notre équipe

Facebook Twitter LinkedIn

Nos valeurs

Amis de The Conversation

Charte éditoriale

Nos membres et partenaires

Charte de participation

Événements

Règles de réputation

Pour les médias

Recevoir la newsletter

Pour nos membres

Nos flux

Transparence financière

Contactez-nous

Politique de confidentialité Conditions générales Corrections Mentions légales

Droits d'auteur © 2010-2022, The Conversation France (assoc. 1901)